



INTER ARMA CARITAS

Action de la Croix-Rouge en Espagne

GENÈVE, le 30 mai 1938.

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales
de la Croix-Rouge.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Maintien de l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en Espagne.

Poursuivant la diminution graduelle de son activité à laquelle il faisait allusion dans sa précédente circulaire, n° 346, relative à l'Espagne, le Comité international de la Croix-Rouge s'est vu contraint de supprimer — pour raisons d'économie — ses délégations de Valence et de Burgos. Ayant, depuis lors, reçu quelques contributions nouvelles et procédé d'autre part à une réduction rigoureuse de ses services, le Comité international a pu conserver jusqu'ici, et pour un mois encore, quatre de ses délégations, celles de Madrid, Barcelone, San Sebastian et Saint-Jean-de-Luz.

Le Comité international de la Croix-Rouge doit cependant répéter ici qu'à défaut de nouveaux appuis, il se verra inéluctablement amené à n'avoir plus, d'ici à la fin de juin, en Espagne, auprès de chacun des partis, qu'un seul délégué, à la disposition duquel il ne pourra mettre que des moyens d'action extrêmement limités.

Or, l'expérience a prouvé au Comité international de la Croix-Rouge que son activité en Espagne est d'une utilité indéniable. Il déplorerait donc les conséquences que pourrait avoir l'arrêt de son travail avant la fin des hostilités. Et, même après leur cessation, la présence en Espagne de délégués du Comité international de la

Croix-Rouge resterait sans doute utile pour quelque temps encore.

En effet, les suites immédiates du conflit pourront créer pour le Comité international des occasions d'agir en faveur de certaines victimes de la guerre, et cela en Espagne même ou peut-être hors d'Espagne.

Malheureusement, les ressources financières du Comité international de la Croix-Rouge pour l'Espagne sont près d'être épuisées.

Ce qu'il lui faudrait donc, à tout prix, c'est d'être à même, tant que les événements d'Espagne l'exigeront, de conserver une représentation en ce pays. Il faudrait aussi que ses délégués puissent accorder dans les cas d'urgence quelques secours matériels.

Le Comité international n'oublie certes rien du généreux effort qu'ont fourni jusqu'ici les Gouvernements et les Sociétés nationales pour soutenir son œuvre, et il leur en demeure profondément reconnaissant. Mais il n'en doit pas moins considérer l'avenir et prévoir une prolongation de son activité.

Le Comité international de la Croix-Rouge sait combien il est difficile actuellement de trouver des ressources nouvelles pour secourir l'Espagne. Aussi se permet-il de suggérer un moyen d'assistance dont ont usé envers lui une Société nationale et quelques Gouvernements.

Il s'agirait de contributions mensuelles, pour un nombre de mois fixés, ou non fixés, à l'avance. Sans imposer d'un seul coup une trop lourde charge au donateur, ce mode de faire, s'il devenait plus fréquent, permettrait au Comité international de la Croix-Rouge de maintenir de mois en mois en Espagne, sur une base budgétaire exactement prévisible, une action qui, même limitée, s'avère néanmoins très efficace. Il pourrait même, ainsi, recommencer quelques envois réguliers de matériel sanitaire et alimentaire, en proportion de ressources mensuelles dorénavant assurées.

Le Comité international de la Croix-Rouge tiendrait d'autant plus à ne pas interrompre son œuvre, qu'en raison de son impartialité reconnue il est à même d'apporter des secours, de l'un et de l'autre côté, à des personnes appartenant à chacun des deux partis. Seuls les délégués du Comité international de la Croix-Rouge peuvent s'acquitter simultanément de cette double tâche. Il serait profondément déplorable qu'elle dût être abandonnée, faute de moyens matériels.

C'est là le problème que le Comité international de la Croix-Rouge se croit autorisé à soumettre à l'attention des Sociétés nationales.

* * *

Bombardements aériens.

Partageant l'émotion généralement causée, dès le début des hostilités, par les bombardements aériens et les ravages qui en sont la conséquence, et indépendamment des efforts de quelques Gouvernements, le Comité international de la Croix-Rouge, a, le 15 février dernier, adressé aux deux parties en lutte un appel dont voici la teneur intégrale :

« A maintes reprises, les diverses délégations du Comité international de la Croix-Rouge auprès des deux parties en lutte ont attiré son attention sur les bombardements aériens et les terribles ravages qu'ils causent parmi tant d'innocents, femmes et enfants en particulier.

Le Comité international de la Croix-Rouge est pleinement conscient que l'émotion que lui cause cet état de choses est d'ailleurs générale. Il n'ignore pas, d'autre part, que plusieurs Gouvernements se préoccupent de ces bombardements et de leurs funestes effets. Il s'en félicite hautement et souhaite que leurs efforts aboutissent. S'il pouvait concourir utilement à leur réussite dans la mesure de ses moyens, il s'empresserait de le faire.

En effet, le Comité international de la Croix-Rouge ne saurait perdre de vue que la protection des populations civiles constitue pour lui une tâche de la plus grande importance. Aussi, se fondant sur la liberté que lui confèrent ses Statuts de prendre toute initiative humanitaire rentrant dans son rôle traditionnel, croit-il de son devoir d'adresser aux parties en lutte un très pressant appel. Il les conjure de s'employer de tout leur pouvoir à supprimer — comme il l'a toujours demandé — tout bombardement frappant la population civile des localités de l'arrière, ainsi que tout bombardement de localités qui ne constituent pas des objectifs strictement militaires. Les conséquences tragiques de la guerre aérienne seraient ainsi atténuées.

Le Comité international de la Croix-Rouge demande instamment aux parties d'examiner d'urgence la possibilité de prendre à ces fins un engagement réciproque. S'il se préoccupe en effet de secourir dans toute la mesure possible les souffrances que les hostilités engendrent inéluctablement, il se doit de faire en outre tous ses efforts en vue d'éliminer certaines des causes de ces souffrances.

Avec la conscience de demeurer, en ce faisant, dans la stricte impartialité qui inspire son action en toutes circonstances, le Comité international de la Croix-Rouge ose exprimer le ferme espoir que les sentiments d'humanité et de générosité auxquels il fait appel aujourd'hui n'auront pas été invoqués en vain. »

Dons.

Depuis le 1^{er} février dernier, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu :

du Gouvernement allemand un don de .	Fr.	16.500,—
du Gouvernement de l'Inde un don de .	»	43.200,—
et du Gouvernement australien un don de	»	10.820,—
Le Gouvernement italien a continué ses dons mensuels qui, au 13 mai 1938, s'élèvent au total à	»	19.988,—
En outre, le Gouvernement luxem- bourgeois a mis le Comité international en mesure de faire à des enfants malades de Barcelone un envoi de lait condensé d'une valeur de	»	1.094,10
Durant la même période, la Croix- Rouge américaine, continuant ses sub- ventions mensuelles au Comité interna- tional, lui a fait tenir encore (février, mars, avril)	»	32.375,—
La Croix-Rouge de l'Inde (Branche du Punjab) lui a fait un don de	»	65,10

Les dons de particuliers ont atteint, pour le même laps de temps, la somme de Fr. 3.080,10 plus une somme de Fr. 864,75 de dons avec attributions spéciales.

En outre, depuis le début du conflit espagnol, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu un certain nombre de dons en nature à distribuer en Espagne ; ces dons provenaient des Sociétés nationales suivantes : Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge argentine, Croix-Rouge autrichienne, Croix-Rouge brésilienne, Croix-Rouge britannique, Croix-Rouge française, Croix-Rouge néerlandaise, Croix-Rouge polonaise, Croix-Rouge suisse, section genevoise, Croix-Rouge uruguayenne.

De plus les Croix-Rouges de la Jeunesse d'Albanie, des Etats-Unis d'Amérique, d'Australie, de Belgique, du Canada, de France, de l'Inde, de Lettonie, de Lithuanie, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, du Siam, de Suède, de Suisse, section genevoise, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie ont également adressé, par l'obligeant intermédiaire de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des envois en vêtements et en vivres aux délégués du Comité international en Espagne. Ces multiples envois

sont indiqués en annexe. Le Comité international tient à signaler ces gestes généreux qui lui ont été matériellement fort utiles pour son action en Espagne et attestent la précieuse solidarité du monde de la Croix-Rouge.

Achats et envois.

Durant le dernier trimestre, les envois de matériel sanitaire en Espagne se sont élevés du côté gouvernemental à . . . Fr. 17.333,60 et du côté nationaliste à . . . » 16.488,80 ce qui porte le total des envois effectués depuis le début du conflit pour le côté gouvernemental à . . . » 273.534,25 et pour le côté nationaliste à . . . » 270.952,70

Mentionnons en particulier un envoi de 75 lits complets destinés à un hôpital.

Le Comité international de la Croix-Rouge a continué, chaque fois qu'il l'a pu et dans la mesure de ses moyens, à aider des hôpitaux ou des particuliers par des expéditions de vivres et de lait condensé destinés à des malades ou des femmes et enfants à Madrid et à Barcelone.

Les envois faits aux prisonniers ont atteint la valeur de Fr. 20.000,— environ non compris dans les totaux ci-dessus.

Le total des dons distribués en Espagne depuis le début du conflit par les délégations du Comité international s'élève ainsi en chiffres ronds à fr. 565.000,—.

Le matériel et les vivres à transporter atteignent des quantités qui, sans être considérables, sont cependant assez importantes pour que le problème de leur transport soulève bien des difficultés matérielles. Pour les résoudre, nous avons demandé aux Gouvernements britannique et français le concours de navires battant leur pavillon, mais cet appui qui nous a toujours été très obligeamment accordé est rendu de plus en plus aléatoire présentement.

Nous constatons de plus qu'à l'heure actuelle le travail de nos délégués sur place est rendu très difficile par les circonstances. En Espagne gouvernementale notamment, les communications entre les diverses délégations sont

très malaisées, sinon impossibles, en raison des différentes zones créées par les opérations militaires. Nous devons à cet égard des remerciements à la marine britannique, qui a bien voulu, récemment encore, transporter de Barcelone à Valence notre délégué général le Dr Junod.

Nouvelles aux familles.

L'échange de nouvelles, qui rend aux membres séparés d'une même famille des services immenses dont on apprécie le caractère éminemment humanitaire, n'a cessé d'augmenter au cours du dernier trimestre. A la date du 15 mai, le nombre des demandes de nouvelles s'élevait à

1.131.198

et celui des réponses reçues à . . . 757.559

ce qui porte le total de messages à 1.888.757

Si le service ainsi organisé par le Comité international a pu se poursuivre malgré le nombre réduit de ses délégués, c'est grâce à la collaboration de part et d'autre de la Croix-Rouge espagnole. Plusieurs Comités locaux ont en effet continué à la place de nos délégations supprimées, à recevoir des demandes et des réponses. Celles-ci sont transmises par ces Comités locaux aux délégations du Comité international qui subsistent encore et dont l'intermédiaire à ce sujet reste hautement nécessaire. Le courrier ainsi centralisé est alors acheminé sur Genève. En outre, de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont accepté de recueillir elles-mêmes et de transmettre au Comité international de la Croix-Rouge les demandes de nouvelles provenant de leur pays respectif. Les délégations du Comité international qui ont été maintenues en Espagne inspectent périodiquement les services repris par les Comités locaux.

Visites de prisons et secours aux prisonniers.

Depuis notre circulaire du 7 février dernier (n° 346), le nombre des localités visitées a augmenté de 20 environ et celui des prisonniers visités de 15.000, ce qui porte les premières à un total de 65 et les deuxièmes à un total de 70.000 environ.

Parmi les nombreuses visites de camps de prisonniers civils ou militaires, les délégués du Comité international ont été admis à visiter des groupes importants de prisonniers de nationalité non espagnole, avec lesquels ils ont pu s'entretenir librement.

Le Comité international de la Croix-Rouge a pu organiser quelques remises de vêtements à des prisonniers. Les destinataires peuvent en signer des accusés de réception qui sont envoyés au Comité international.

Celui-ci a réussi, avec l'assentiment des autorités respectives, à instaurer en faveur des prisonniers l'échange de nouvelles par fiches tel qu'il se pratique entre familles dispersées, et il s'efforce de développer le plus possible ce service.

Echange de prisonniers.

Postérieurement à sa circulaire du 7 février, le Comité international de la Croix-Rouge a continué à s'occuper d'échanger des prisonniers, individuellement ou par petits groupes. Il déplore de devoir constater que les résultats obtenus en ce domaine sont infimes, malgré son travail constant et celui de ses délégués. Bien que l'action en question exige des sacrifices de temps et d'argent qui peuvent sembler parfois presque vains, le Comité international de la Croix-Rouge ne veut pas se laisser rebuter par les difficultés multiples qu'il rencontre. Cette action s'exerce d'ailleurs en plein accord et souvent en collaboration avec les représentants diplomatiques étrangers, notamment de la Grande-Bretagne, dont le Gouvernement s'emploie à faire aboutir une opération d'échange de plus grande envergure.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE :

Max HUBER,
Président.

ANNEXE

Action de secours en Espagne

Situation au 20 mai 1938.

<i>Dons reçus</i>	Francs suisses
Sociétés nationales de la Croix-Rouge	fr. 398.867,18
Gouvernements	» 391.683,45
Collectes diverses	» 442.566,31
Dons particuliers	» 28.752,16
» avec attribution spéciale	» 7.306,—
Autres recettes	» 13.116,43
	fr. 1.282.291,53

Dépenses effectuées :

Envois effectués :

Côté gouvernemental *	fr. 285.057,65
Côté nationaliste *	» 283.404,70
Evacuations de Madrid	» 151.542,05

Délégations :

Traitements	fr. 118.187,05
Frais de voyages et missions	» 130.847,35
Assurances	» 38.666,60

Secrétariat à Genève :

Personnel spécial	fr. 70.542,45
Affranchissements, télégrammes, téléphones	» 40.754,98
Fournitures, impressions et divers	» 3.514,90
	fr. 1.122.517,73
	fr. 159.773,80

Dépenses engagées :

Factures à payer	fr. 1.721,65
Commandes en cours	» 200,—
Traitements dus aux délégués au 31 mai	» 12.450,—
En mains des délégués	» 16.400,—
Achats pour prisonniers	» 19.489,10
	fr. 50.260,75
<i>Disponible :</i>	fr. 109.513,05

* Frais de transport compris.

*Cinquième liste des envois
effectués en Espagne par le Comité international de la Croix-Rouge,
frais de transport non-compris*

(suite des circulaires 334, 335, 343 et 346)

N° de Cde	Nature de l'envoi	Destination	Côté gouvernemental	Côté nationaliste	
			Francs suisses		
	Report de la 346 ^e Circulaire		256.200,65	254.463,90	
	Frais de transport payés depuis la 346 ^e Circ.		211,75	683,75	
179	Instruments de chirurgie. . .	Burgos		2.000,—	
187	Matériel de pansement . . .	Bilbao		426,60	
189-191	Produits pharmaceutiques .	} Barcelone } Valence	} 102,85		
190	75 lits complets.			Séville	
192-193	Instruments de chirurgie .	Valence	320,10		
194-195-196	Produits pharmaceutiques .	} Madrid } Barcelone	} 127,20		
197	Vivres et produits pharma- ceutiques			Madrid	570,25
200-203-206	Produits pharmaceutiques .	} Valence } Madrid } Barcelone	} 381,65		
208-209	Seringues et thermomètres .				
210	Matériel de pansement et pro- duits pharmaceutiques, savon			Barcelone	1.369,30
211	Produits pharmaceutiques, savon	Barcelone	2.658,70		
212	Lait condensé	Barcelone	1.889,60		
213-214	Instruments de chirurgie. .	Saragosse		630,80	
215-217	Produits pharmaceutiques .	Madrid- Barcelone	71,60		
218	Instruments de chirurgie et matériel de pansement .	} San Sébastien		1.536,85	
219	Matériel de pansement . .				Madrid
220-224-226	Produits pharmaceutiques et	} Barcelone } Madrid } Murcie	} 138,65		
229	insuline				
221	Vivres, matériel de panse- ment et produits pharma- ceutiques			Barcelone	1.460,15
222	Lait condensé	Barcelone	6.292,50		
223-225	Sérum antidiphthérique . .	Barcelone	1.181,25		
231-232	Produits pharmaceutiques .	Madrid	98,50		
235	Matériel sanitaire (en cours).	Burgos		4.500,—	
			<u>273.534,25</u>	<u>270.952,70</u>	

Dons en nature des Sociétés nationales de la Croix-Rouge

(suite de la 334^e circulaire)

<i>Nature du don</i>	<i>Destination</i>	<i>Donateurs</i>
80 caisses vêtements	Burgos	C.-R. argentine
80 caisses vêtements	Barcelone	»
9 caisses vêtements et vivres	Bilbao	»
1 caisse vêtements	Bilbao	C.-R. norvégienne
1 caisse vêtements	Barcelone	»
50 thermomètres médicaux	Barcelone	C.-R. suisse
50 » »	Burgos	»
1 caisse sérum	Burgos	C.-R. allemande
1 caisse produits pharmaceutiques	Burgos	»
1 caisse vêtements	Burgos	C.-R. uruguayenne
50 sacs café	Burgos	C.-R. brésilienne
4 caisses, soit 100 paires draps lit	Burgos	C.-R. britannique
2 caisses vêtements	Valence	C.-R. lettone
2 caisses vêtements	San Sebastian	»
8 colis huile foie morue et lait pulvérisé	Barcelone	C.-R. norvégienne
8 » » »	San Sebastian	»

Dons des Sections de Jeunesse de la Croix-Rouge

(suite de la 334^e circulaire)

16 caisses vêtements	Barcelone	C.-R. tchécoslovaque
4 caisses vêtements	Barcelone	C.-R. australienne
9 caisses vêtements	Burgos	C.-R. néo-zélandaise
2 caisses vêtements	Barcelone	»
4 caisses vêtements	Barcelone	C.-R. siamoise
1 caisse vêtements	Barcelone	C.-R. française
2 caisses vêtements et couvertures	Burgos	»
41 caisses lait condensé et pullovers	Madrid	»
24 caisses lait condensé	Barcelone	C.-R. suisse
230 caisses lait condensé	Valence-Madrid	C.-R. américaine, Canada, Iles Philip-pines, Inde, Norvège